



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022 À 20H30

Salle du Conseil

Présents : M. BADET – Mmes BESSAC-FRAYSSINET – BLANC – MM. BOISSONNADE – BREVET -
Mme CALMELS – MM. CASTANIÉ – CLEMENT – ENJALBERT - Mme LASSERRE-LAJUGIE – MM.
MASSOL - NESPOULOUS - VIRENQUE

Absents ou excusés : M. CAMBOULIVES (procuration à M. MASSOL) – Mme MAUREL (procuration à
Mme BESSAC-FRAYSSINET)

Secrétaire : Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie

ORDRE DU JOUR :

- Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2022
- Présentation des décisions du maire n° DMA06-2022 déclaration d'intention d'aliéner DIA01207322G0006, DMA07-2022 déclaration d'intention d'aliéner DIA01207322G0007
- Présentation de l'Avant-projet définitif du projet de requalification de la salle des fêtes
- QUESTIONS DIVERSES
 - Mission pour diagnostic préalable à réhabilitation cabinet médical et ancien presbytère
 - Compte épargne temps

PRESENTATION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité

REQUALIFICATION DE LA SALLE DES FÊTES : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 28 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire de la requalification de la salle des fêtes. Il avait également choisi d'opter pour un mode de chauffage assuré par des émetteurs électriques (panneaux rayonnants et aérothermes). Aujourd'hui le bureau d'études CETEC et l'architecte M. POUX présentent aux élus l'avant-projet définitif en détaillant les postes de travaux. Le bureau d'études précise que ce choix de mode de

chauffage va nécessiter d'augmenter la puissance électrique qui est actuellement de 36kVA et donc sortir des tarifs réglementés. Compte-tenu de ce nouvel élément d'information, l'opportunité d'un chauffage « tout électrique » est rediscutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de différer sa décision sur l'avant-projet définitif
- de demander au bureau d'études de vérifier la prise en compte, dans l'étude énergétique, de l'impact financier lié à une augmentation de puissance électrique, d'actualiser l'étude réalisée et de proposer un comparatif avec une pompe à chaleur air/air.
- de réétudier, après apport de ces compléments d'informations, l'avant-projet définitif lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil les décisions suivantes :

DMA 06-2022 - Droit de préemption :

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner DIA01207322G0006 déposée par Maître Fanny GARRIGUES notaire associé 19 rue Maurice Bompard à Rodez et reçue en mairie le 26 novembre 2022, le droit de préemption urbain ne sera pas exercé pour cette DIA portant sur les parcelles B1398 et B910

DMA 07-2022 - Droit de préemption :

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner DIA01207322G0007 déposée par Maître Lucie JACQUEMET notaire 5 boulevard François Fabié à Rodez et reçue en mairie le 03 décembre 2022, le droit de préemption urbain ne sera pas exercé pour cette DIA portant sur la parcelle B1124.

QUESTIONS DIVERSES

- Mission pour diagnostic préalable à réhabilitation cabinet médical et ancien presbytère
- Compte épargne temps
- Séances de cinéma aux enfants de l'école
- Remerciements subventions associations
- Taxe d'aménagement
- Travaux sécurisation du bourg en entrée nord
- Information fermeture RD82 entre Bonnetcombe et le bourg de Comps

La séance est levée à 23h

Fait à Comps La GrandVille le 09 janvier 2023

Le Maire - Nicolas MASSOL

La Secrétaire de Séance – Sylvie LASSERE-LAJUGIE

Affiché en mairie le 13.01.2023 (site internet momentanément inactif)

Publié sur le site internet le 16.01.2023